

**NOTE SYNTHÉTIQUE****BUDGETS PRIMITIFS 2023****CIAS de la Communauté des communes MACS**

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif.

**Le contexte étant connu lors de ce débat préalable les budgets primitifs 2023 sont globalement conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil communautaire dans les délais légaux.**

En 2023, pour la troisième année, le CIAS de MACS dispose d'un budget principal et d'un budget annexe.

Depuis le budget 2021, les dépenses d'investissement du SAAD seront désormais réalisées par le budget principal du CIAS. Dans un deuxième temps, dans le but d'afficher le coût réel de chaque activité, le CIAS facturera au SAAD ces charges.

La présente note de synthèse rappelle les événements significatifs et les points forts détaillés dans le cadre des orientations budgétaires 2023. Elle présente ensuite, sur chaque budget du CIAS, le tableau récapitulatif des montants par chapitres soumis au vote des budgets primitifs en comparaison des budgets de l'année précédente.



## Titre I – BUDGET PRINCIPAL DU CIAS

Pour rappel, le principal domaine de compétence du budget principal du CIAS est la « gestion des aires d'accueil des gens du voyage » du territoire de la Communauté de communes en y menant des missions d'accueil des voyageurs en demande de stationnement, d'entretien des équipements et d'accompagnement éducatif et social des voyageurs accueillis.

Ce budget principal inclus également des charges de direction et d'administration générale du CIAS ainsi que tout projet d'action sociale en dehors du fonctionnement du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Les recettes du budget principal du CIAS ont augmenté afin de permettre la mise en œuvre des mesures salariales décidées en 2022 et imputées en année pleine pour 2023.

La subvention d'équilibre de MACS 2023 a été augmentée à hauteur de 1 700 000 €, afin de répondre aux exigences et orientations qui concernent le CIAS :

- Mise en place d'une prime de pouvoir d'achat et augmentation de la participation employeur pour la mutuelle et la prévoyance
- Mise en place de la prime Segur « social » (CTI) pour les assistants socio-éducatifs du service d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage
- Abondement de 13€ par mois de cette prime pour les aides à domicile (budget annexe SAAD)
- Requalification du poste de Responsable parcours Autonomie en cadre A (budget annexe SAAD)
- Consolidation des postes administratifs du SAAD : agent d'accueil, référents de secteur (budget annexe SAAD).

La subvention de MACS en 2023 permettant l'équilibre du budget du CIAS et du SAAD est attribuée pour un montant de 1 700 000 € (contre 1 435 000 € en 2022).

### Fonctionnement

Chapitre voté	Libellé	2022	2023
011	Charges à caractère général	316 224,24	426 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	535 325,00	556 750,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 000,00	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	823 016,17	1 020 100,00
022	Dépenses imprévues	0,00	16 913,07
66	Charges financières	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 410,00	1 200,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
<b>Total dépenses</b>		<b>1 713 975,41</b>	<b>2 061 963,07</b>
002	Résultat reporté de fonctionnement	55 105,39	130 963,07
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	65 870,02	70 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 593 000,00	1 861 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00
<b>Total Recettes</b>		<b>1 713 975,41</b>	<b>2 061 963,07</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Sur le plan des investissements, les principales dépenses d'équipement nécessaires aux aires des gens du voyage sont financées par la Communauté de communes de MACS. En revanche, trois opérations distinctes sont identifiées, créées et financées par le CIAS :

- Les investissements liés à l'administration générale
- Les investissements techniques et pédagogiques des aires des GDV  
Il s'agit du matériel et de l'outillage nécessaires aux agents de terrain pour l'entretien régulier des aires mais aussi de travaux, des installations ou du matériel à des fins pédagogiques sur les aires.
- Les investissements nécessaires à l'activité du SAAD
  - Achat de 20 téléphones portables pour les agents de terrain  
L'objectif est doter les agents de terrain d'un smartphone et donc d'avoir une information plus fiable pour les agents dès le 2<sup>ème</sup> mois de travail et non le 4<sup>e</sup> comme c'est le cas actuellement.

- Achat d'équipements mobiliers pour faciliter la collaboration entre agent et améliorer leurs conditions de travail (tables de réunion et fauteuils de bureau).

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023



ID : 040-200009868-20230328-20230328D02B1\_1-BF

Ces dépenses d'équipement sont financées sur les fonds propres du CIAS constitués antérieurement. Ces fonds propres sont identifiés sur le budget par le résultat d'investissement reporté qui se reconstitue par l'intermédiaire des amortissements annuels.

#### Investissement

Chapitre voté	Libellé	2022	2023
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00
997	Service aide à domicile	56 700,00	47 000,00
998	Investissement technique GDV	7 500,00	23 100,00
999	Investissement administration générale	41 020,19	42 992,76
020	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00
	Restes à réaliser N-1		6 459,84
<b>Total dépenses</b>		<b>115 220,19</b>	<b>129 552,60</b>
001	Résultat reporté d'investissement	68 220,19	89 552,60
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 000,00	40 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00
<b>Total Recettes</b>		<b>115 220,19</b>	<b>129 552,60</b>
<b>Solde investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Titre II – BUDGET ANNEXE DU SAAD**

Ce budget est soumis à la nomenclature M22 applicable aux établissements publics sociaux et médicaux-sociaux, Le budget annexe du SAAD recoupe toutes les dépenses et les recettes de fonctionnement directement liées au service d'aide à domicile qui vise la mise en œuvre d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap,

Conformément aux orientations budgétaires, le total des dépenses prévues s'élève en 2023 à 4,9 M€ contre 4,3 M€ en 2022, Cette évolution des dépenses concerne principalement le chapitre 012, du fait des évolutions salariales précitées : augmentation du point d'indice en année pleine, prime Ségur « social » des aides à domicile, augmentation du RIFSEEP en année pleine, adhésion au CNAS, prime pouvoir d'achat et augmentation de la participation employeur pour la mutuelle et la prévoyance,

Sur le chapitre 012, la masse a été estimée sur la base d'une activité évaluée en recette à hauteur de 138 156 heures et un taux de réalisation de 77%, ce qui correspond à une augmentation de 2 points en comparaison du taux réel de 2022 75%,

Le report de résultat 2022 est intégré à la section de fonctionnement et participe à l'équilibre budgétaire,

## Fonctionnement

Chapitre voté	Libellé	2022	2023
011	Charges à caractère général	249 270,00	283 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 309 880,00	4 509 795,00
016	Dépenses afférentes à la structures	100 580,00	97 235,00
Total Dépenses		4 659 730,00	4 890 330,00
002	Résultat reporté de fonctionnement	304 260,80	338 263,08
013	Atténuations de charges	110 000,00	0,00
017	Produits de la tarification	3 267 553,03	3 440 066,92
018	Autres produits de la tarification	977 916,17	1 112 000,00
019	Produits financiers et non encaissables	0,00	0,00
Total Recettes		4 659 730,00	4 890 330,00
Solde fonctionnement		0,00	0,00

**Titre III - CONSOLIDATION BUDGÉTAIRE 2023**

Le budget total du CIAS et du SAAD en investissement et fonctionnement s'élève en 2023 à plus de 7 M€,

Budget	Libellé	Budget primitif	Report de crédits	Total budget
07	CIAS	2 061 963,07	0,00	2 061 963,07
08	SAAD	4 890 330,00	0,00	4 890 330,00
Total Fonctionnement		6 952 293,07	0,00	6 952 293,07
07	CIAS	129 552,60	0,00	129 552,60
Total Investissement		129 552,60	0,00	129 552,60
TOTAL		7 081 845,67	0,00	7 081 845,67